

Passeport d'une personne majeure : première demande

Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française.
Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

À noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Démarches

Lieu de la demande

Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit votre lieu d'habitation :

En France : dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) [équipées d'une station biométrique](#).

À l'étranger : auprès de votre consulat (ou votre ambassade).

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

les **originaux** de toutes ces pièces doivent être présentés.
Vous devez **également** remettre les **photocopies** des pièces qui restent en votre possession (titre d'identité, justificatifs de domicile et de nationalité française).

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)

[Formulaire cerfa n°12100*02 de demande](#) (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)

[Timbres fiscaux](#) : 86 €
(ou 89 € pour une demande **à l'étranger ou en outre-mer** [si la photo est prise directement au guichet](#))

2 [photographies](#) d'identité

[Justificatif du domicile](#)

Carte d'identité sécurisée

—

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation de deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#)

Si vous ne possédez pas de carte d'identité ou seulement un ancien modèle cartonné)

[Formulaire cerfa n°12100*02 de demande](#) (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)

[Timbres fiscaux](#) : 86 €
(ou 89 € pour une demande **à l'étranger ou en outre-mer** [si la photo est prise directement au guichet](#))

2 [photographies](#) d'identité

[Justificatif du domicile](#)

[Acte de naissance](#): de **moins de 3 mois** (extrait avec filiation ou copie intégrale)

Si le justificatif d'état civil ne permet pas de démontrer la nationalité : un [justificatif de nationalité française](#) (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation de deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#)

Tableau 2 relatif à la fiche F14929

Lieu de la demande	Si vous fournissez les photos	Si la photo est prise au guichet
France métropolitaine	86 €	-
Guadeloupe, Martinique , Réunion	86 €	-
Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna	86 €	89 € (en cas d'absence de photographe professionnel)
Étranger	86 €	89 €

Retrait du passeport

Délais

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Remise du passeport

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Durée de validité

Votre passeport est valable pendant 10 ans.

Il vous permet de voyager mais aussi de prouver votre identité.